

Le gouren maintenu au baccalauréat

Dans un communiqué, Richard Ferrand, député socialiste de la 6^e circonscription du Finistère, a annoncé, la semaine dernière « le maintien de l'épreuve optionnelle de gouren au baccalauréat pour la session 2013. Cette épreuve mise en place en 1998 dans le cadre du développement des enseignements régionaux participe à la reconnaissance des spécificités culturelles régionales que mène le gouvernement. Sa suppression allait donc à l'encontre de la volonté décentralisatrice de la majorité de gauche.

Chaque année, c'est plus d'une vingtaine de candidats qui se présente à cette épreuve optionnelle d'éducation physique et sportive. Chaque élève de terminale de l'académie de Rennes pourra donc à nouveau choisir cette option. L'épreuve est constituée d'un oral portant sur la connaissance de l'histoire du gouren, de ses règles, et des différentes luttes existantes, puis d'une épreuve de démonstration technique et de combats ».